



DÉCLARATION LIMINAIRE ET COMPTE RENDU FORMATION SPÉCIALISÉE DU 12 MAI 2025

La Formation Spécialisée se tient aujourd'hui avec une connaissance seulement partielle de l'enveloppe 2025. Quid de la réserve ? Quid de l'enveloppe régionale pour la formation ? La CGT n'accepte pas ce délai pour avoir connaissance des informations nécessaires au fonctionnement de cette instance. Cette situation est d'autant plus regrettable que ces fonds sont destinés à améliorer les conditions de vie au travail des agents.

Vous allez nous présenter la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2025-2026 dont nous sommes « heureux » de lire en préambule que « la préservation de la santé physique et mentale, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail des agents constituent un enjeu prioritaire pour les ministères économiques et financiers » et que « celui-ci s'est traduit, depuis plusieurs années, par une politique ambitieuse, dotée de moyens humains et financiers importants ».

La réalité nous semble malheureusement toute autre... Contrairement à ce qui avait été annoncé précédemment avec le Cadre d'Objectifs et de Moyens, ce sont bien 550 emplois qui seront supprimés cette année à la DGFIP. Par le manque d'effectif criant, les tensions dans les services s'accroissent, les arrêts de travail pour épuisement professionnel se multiplient, ici et là les droits aux congés remis en question, l'accueil est de plus en plus chronométré, les méthodes de travail industrialisées, etc.

Il faudra bien plus au quotidien qu'une note d'orientation pour préserver la santé physique et mentale, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail des agents.

Dans la note d'orientation est prévue une e-formation relative à la gestion des incivilités. Pour la CGT Finances Publiques 58, il serait temps de se retrouver autour d'une table. Une e-formation n'est pas suffisante sur un tel sujet. L'idée de pouvoir parler des problèmes rencontrés, de libérer la parole, de confronter les points de vue est un maillon essentiel de la formation.

Autre point que nous pouvons lire dans la note d'orientation ministérielle, la « remobilisation des Formations Spécialisées sur le sujet amiante » nous interroge. La CGT est mobilisée depuis plusieurs années sur ce sujet et vous alerte régulièrement sur les problèmes rencontrés.

Nous vous demandons à nouveau où en sont les travaux, demandes de matériels et aménagements suivants :

- pose d'un oculus sur la porte de la cantine de Camille Baynac entre le self et la salle de restauration pour éviter les accidents,
- porte-plateau roulant mieux adapté pour les collègues en situation de handicap pour le restaurant administratif de Baynac,
- achats de brumisateurs mécaniques rechargeables,
- nettoyage des sièges des agents,
- dysfonctionnement de la TOIP sur Cosne (déjà signalé à la Direction),
- travaux de réinstallation du centre d'information et d'orientation au rez-de-chaussée à Cosne,

- distributeur de serviettes hygiéniques,
- porte d'accès au local syndical, ATSCAF et SPFE : le système de déverrouillage de la porte ne fonctionne plus avec le badge.

Concernant la visite de site du CDC du 12/04/2024, pouvez-vous nous dire où en sont les travaux d'étanchéité du Centre de Contact ? De plus, il avait été question lors de cette visite de nettoyer le revêtement de sol pendant la période estivale pour gêner le moins possible les agents et le service. Qu'en est-il des autres points abordés dans ce compte rendu ?

Nous tenons à vous signaler que les collègues de Cosne ont très mal vécu l'absence de ménage au 1^{er} étage et dans les sanitaires et ont été contraints de le faire eux-mêmes.

Suite à notre demande d'inscription au DUERP des risques liés au radon, la CGT souhaite avoir un complément d'information sur ce point.

La CGT s'interroge au sujet des visites médicales des agents des sites extérieurs. En effet, les agents sont toujours en attente de convocation.

La CGT demande que le bilan de santé de la CPAM à Auxerre soit à nouveau mis en place. La dernière fois que celui-ci avait été proposé en 2023 à Nevers, il avait rencontré un vif succès. Aujourd'hui, la CPAM de la Nièvre ne le propose plus mais il peut se réaliser à Auxerre. En raison de la désertification médicale dans la Nièvre, la CGT demande que ce bilan de santé soit remis en place afin que les agents de la DDFIP en bénéficient.

Points eco fip :

- A quand la mise en place du tri sélectif des déchets sur le site de la DDFIP ?
- Est-ce que laisser pousser au-delà du raisonnable les pelouses (notamment Cosne sur Loire et Nevers) s'inscrit dans le cadre d'une démarche écologique afin de préserver la biodiversité ? Depuis lundi, nous avons également été informés d'une situation identique à Clamecy et Chateau-Chinon.

COMPTE RENDU

En réponse à notre déclaration, la Présidente indique qu'elle ne revient pas sur les sujets nationaux ne relevant pas de sa compétence. S'agissant des risques psychosociaux, elle est extrêmement attentive et attache beaucoup d'importance à ces sujets.

Elle est tout à fait consciente des problèmes de ménage, en particulier à Cosne. Elle tente de joindre tous les échelons de la société Arc en Ciel, sans succès.

Le déménagement du CIO à Cosne est prévu prochainement. Elle ajoute qu'une réflexion pourra ensuite être engagée pour la sécurisation du hall d'accueil.

S'agissant des dysfonctionnements ToIP, la directrice indique que l'ESI fait le maximum. Elle ne peut que faire suivre les signalements.

Concernant les pelouses, ce n'est pas la volonté de la Direction de laisser pousser l'herbe. Le matériel pour entretenir les espaces verts a été confié à un prestataire pour révision en février 2025. Celui-ci n'a pas encore restitué le matériel, obligeant la direction à louer prochainement du matériel pour entretenir les espaces verts.

Certaines opérations n'ont pu être réalisées en l'absence de budget. L'attribution de l'enveloppe départementale va permettre de lancer les dépenses prévues (brumisateurs, oculus).

Concernant le tri sélectif, la directrice indique que la Direction va rencontrer l'Agglomération de Nevers prochainement.

Les autres sujets seront abordés au fur et à mesure de l'ordre du jour.

Note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail

L'inspecteur santé sécurité au travail (ISST) présente la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail. Celle-ci a fait l'objet d'une déclinaison à la DGFIP.

L'ISST fait part des budgets accordés pour le département, en fonction de l'effectif de la DDFIP 58 au 30/09/2024 qui était de 318 agents. L'ISST précise que le budget est maintenu mais avec un « coup de rabot ». L'attribution est calculée à hauteur de 84 € par agent pour l'enveloppe locale et 27 € pour l'enveloppe de formation régionale. La réserve prélevée sur les dotations s'élève à 2,69 %.

Enveloppe départementale

26712 € avant application réserve

25993 € après application de la réserve.

Enveloppe formation régionale

8536 € avant réserve

8355 € après application de la réserve.

Ce qui revient à une baisse d'environ 10 € par agent sur le budget total.

Plan de formation 2025

L'assistante de prévention présente le plan de formations retenues pour 2025, sous réserve de précisions sur le contenu de la formation dispensée par l'INSERR (Sécurité Routière).

Fiches de signalement, accidents de travail et registre SST

La directrice présente les fiches de signalement. Avec Signalfip, les différents acteurs (direction, assistant de prévention, représentants du personnel) sont avisés par mail dès le dépôt d'une fiche.

La directrice signale que des lettres de mise en garde sont en cours de rédaction pour les contribuables menaçants et agressifs.

Elle présente également les accidents de trajet.

La directrice informe des évolutions de Signalfip : possibilité de joindre des documents lors du dépôt du signalement, dispositif de relance pour l'assistant de prévention en fonction de l'état d'avancement de l'incident, notification aux représentants du personnel.

Défibrillateurs

L'assistante de prévention indique que la maintenance a été réalisée sur tous les défibrillateurs des sites du département.

Amiante

La directrice indique que l'objectif est d'établir un plan par site et par niveau recensant la présence d'amiante. L'objectif est de matérialiser le danger et sensibiliser les agents.

Un signalement a été effectué suite à la présence d'un trou dans une cloison et dans le sol (trésorerie Nevers Hôpital et Amendes). Une entreprise a été mandatée pour effectuer des prélèvements. Les résultats sont négatifs pour la cloison et positifs pour le ragréage au niveau du sol. Dans l'attente de l'intervention d'un prestataire pour reboucher le trou dans le sol, les agents techniques ont posé une protection adhésive au sol.

Radon

L'ISST s'est rendu à Chateau-Chinon pour vérifier le système de ventilation et signale que des analyses ont été faites pour mesurer le taux de radon dans l'air. Les mesures sont inférieures aux taux acceptables.

Médecine de prévention

68 visites ont été programmées ainsi que 38 rendez-vous prioritaires.

Les visites pour les agents des sites distants de Nevers sont compliquées à organiser compte tenu du peu de créneaux disponibles et du rattrapage des visites à effectuer depuis la signature de la convention en juillet 2024.

Concernant le bilan de santé, l'assistante de prévention indique qu'il n'y a pas de créneaux disponibles en 2025 sur Nevers ou Auxerre. Elle indique qu'elle va reprendre contact avec la CPAM pour obtenir des créneaux en 2026 et voir les possibilités offertes par la médecine de prévention.

Visite de site Centre de Contact 12/04/2024

La directrice reprend le compte rendu de la visite de site du Centre de Contact et indique les opérations déjà réalisées ou en cours. Concernant les moisissures et fissures, un test par coloration doit être effectué par une entreprise pour comprendre le circuit des infiltrations d'eau.

La pose d'une porte à galandage est envisagée sur un des plateaux du CDC. La Direction va faire appel à un menuisier pour corriger les dégradations des portes des toilettes suite à dégât des eaux.

Questions diverses

La CGT soulève la question des contrôles d'audition qui doivent être effectués annuellement pour les agents du CDC, à étendre à tous les agents effectuant de l'accueil téléphonique. La directrice répond que cela est prévu dans le cadre de la médecine de prévention. En définitive, c'est l'agent qui doit signaler son service et s'il effectue de l'accueil téléphonique.

Concernant le nettoyage des sièges des agents, le sujet a été évoqué avec le BIL et doit être revu.

Les travaux prévus pour l'accueil à Decize sont en finalisation de devis.

Suite à un incident et à un usager filmant l'intérieur, la directrice indique que la pose de films opacifiants est à l'étude pour la salle de réunion rez-de-jardin de Baynac.

Vos représentants CGT : Florence BAILLON, Jean-Pierre BEN BLAL, Simon PAGES